





Introduction

Depuis les années 80, tous les pays de l'UE ont une population vieillissante, c'est-à-dire un nombre décroissant de personnes jeunes et, dans le même temps, un nombre croissant de personnes âgées. Il en résulte une structure déséquilibrée de la population. Tous les États membres de l'UE ne connaissent pas ces évolutions démographiques avec la même intensité. Au 1^{er} janvier 2002, les pays ayant une proportion relativement importante de personnes âgées de 65 ans et plus (plus de 17 %) étaient l'Allemagne, l'Espagne et la Suède. À la même date, la Slovaquie, Chypre et l'Irlande étaient les pays de l'Union européenne ayant la plus faible proportion de personnes âgées (moins de 12 %). Dans les régions NUTS 2 de l'Union européenne, les différences sont encore plus marquées.

Que signifie exactement une «population vieillissante»? À quoi cela ressemble-t-il? Dans la section suivante, nous étudierons la structure de la population aux niveaux national et régional (NUTS 2). Puis nous analyserons les causes de ces évolutions, avant de consacrer une courte section aux conséquences de ce phénomène démographique pour une société. Quel type d'impact peuvent avoir ces évolutions démographiques sur les dépenses publiques? L'accent sera mis, par exemple, sur les dépenses publiques consacrées au paiement des retraites. Dans la dernière section, nous envisagerons l'avenir et analyserons brièvement s'il existe des solutions démographiques permettant d'arrêter le processus de vieillissement.

Une population vieillissante

Une population vieillissante, telle qu'elle est mentionnée dans l'introduction, présente une structure déséquilibrée de la population; le nombre de personnes âgées dans la société est relativement élevé par rapport à la proportion de générations plus jeunes. Dans ce processus démographique, nous observons que le nombre de personnes âgées augmente, alors que, dans le même temps, le nombre de jeunes diminue. Les résultats de ces évolutions apparaissent clairement dans la pyramide des âges (estimée) de l'EU-25 au 1^{er} janvier 2002 (graphique 1.1).

La pyramide d'une population stable, dont le comportement démographique compense le vieillissement naturel de la population, ressemble à une véritable pyramide, avec une base large (les

personnes les plus jeunes), allant en décroissant lentement jusqu'au sommet (les personnes les plus âgées). La forme de la pyramide de l'EU-25 diffère nettement de cette image. On remarque une base étroite, puis un nombre considérable de personnes nées dans les années 50 et 60, période du baby-boom. Le sommet de la pyramide présente un nombre relativement important de personnes âgées de 65 à 80 ans (en gris argenté dans cette pyramide et les suivantes) et de personnes âgées de 80 ans et plus: le «quatrième âge» (en jaune dans cette pyramide et les suivantes). L'élément remarquable de cette pyramide est l'importance de la catégorie des 90 ans et plus.

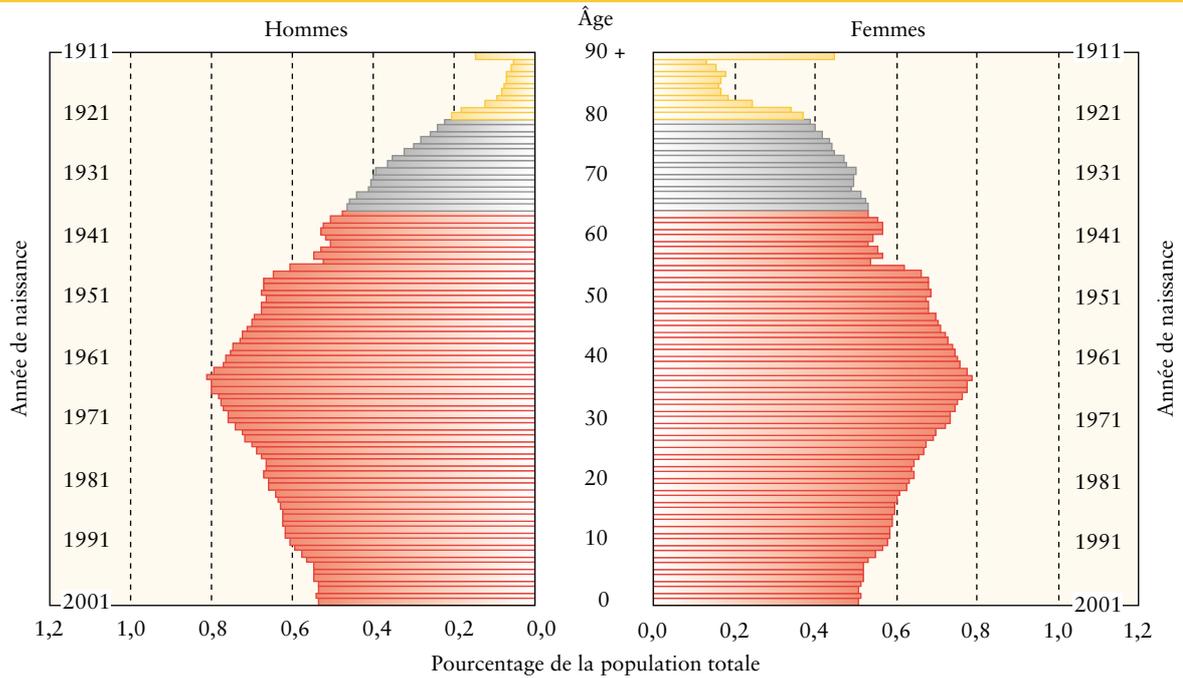
La forme de cette pyramide masque les oppositions qui existent entre les différentes structures de population dans les diverses régions de l'UE, comme le montrent les graphiques 1.2 à 1.5. Ces exemples de structures de population montrent certes certaines similitudes comme le nombre de personnes nées pendant le baby-boom, mais aussi des nettes différences dans les proportions des générations jeunes et âgées.

C'est le graphique 1.2 montrant la structure de la population dans le sud et l'est de l'Irlande qui s'approche le plus de la forme «idéale» d'une pyramide telle que décrite plus haut. Il s'agit d'une des rares régions de l'UE ayant un taux de natalité relativement élevé.

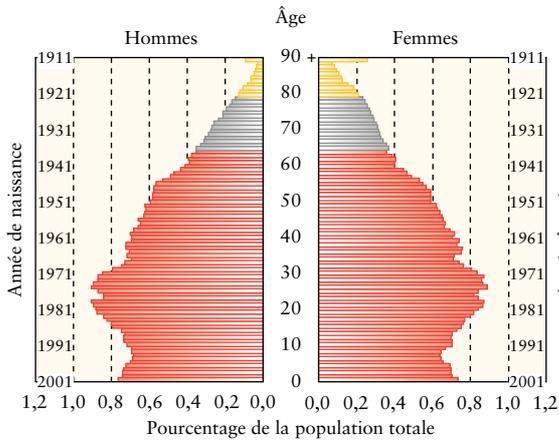
Les deux pyramides suivantes (graphiques 1.3 et 1.4), qui représentent respectivement le Flevoland aux Pays-Bas et le Vychodné Slovesnko en Slovaquie, montrent une population relativement jeune, mais aussi un nombre croissant de personnes âgées de 65 ans et plus. Le Flevoland aux Pays-Bas est une région jeune, terre de polders datant du siècle dernier avec une population également jeune, 61 % de la population ayant moins de 40 ans et vivant dans de nouveaux quartiers résidentiels où la plupart des logements sont conçus pour des familles (jeunes). Bien que le nombre de personnes âgées augmente depuis les dernières années, leur part dans cette région demeure la plus faible des Pays-Bas avec seulement 9 %. La région de Vychodné Slovensko est également l'une des régions les plus jeunes de Slovaquie. C'est la région du pays qui compte le moins de personnes âgées de 65 ans et plus.

Le graphique 1.5 présente la structure de la population du Principado de Asturias en Espagne au 1^{er} janvier 2002. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus y est plus élevée que la moyenne nationale, ce qui correspond au vieillissement de la population. Cette pyramide contraste avec la structure de la population de la région irlandaise mentionnée plus haut, avec une base très étroite et un groupe relativement large de person-

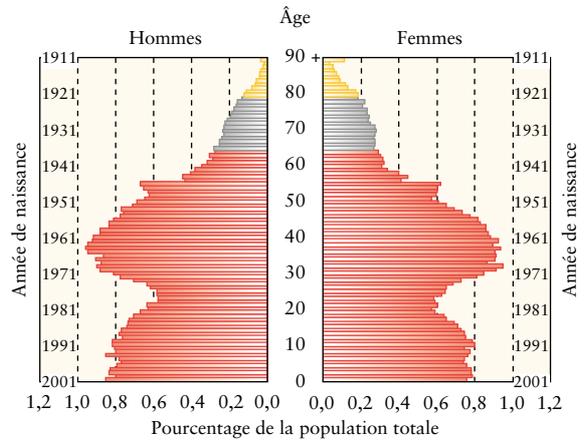
Graphique 1.1 — Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2002 pour les États membres (estimation)



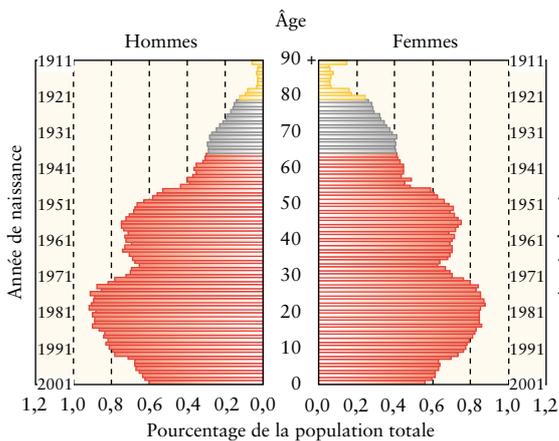
Graphique 1.2 — Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2002 pour Southern and Eastern (IE)



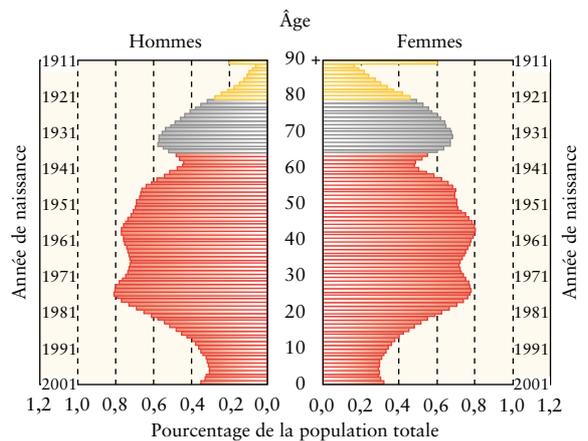
Graphique 1.3 — Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2002 pour Flevoland (NL)



Graphique 1.4 — Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2002 pour Východné Slovensko (SK)



Graphique 1.5 — Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2002 pour Principado de Asturias (ES)



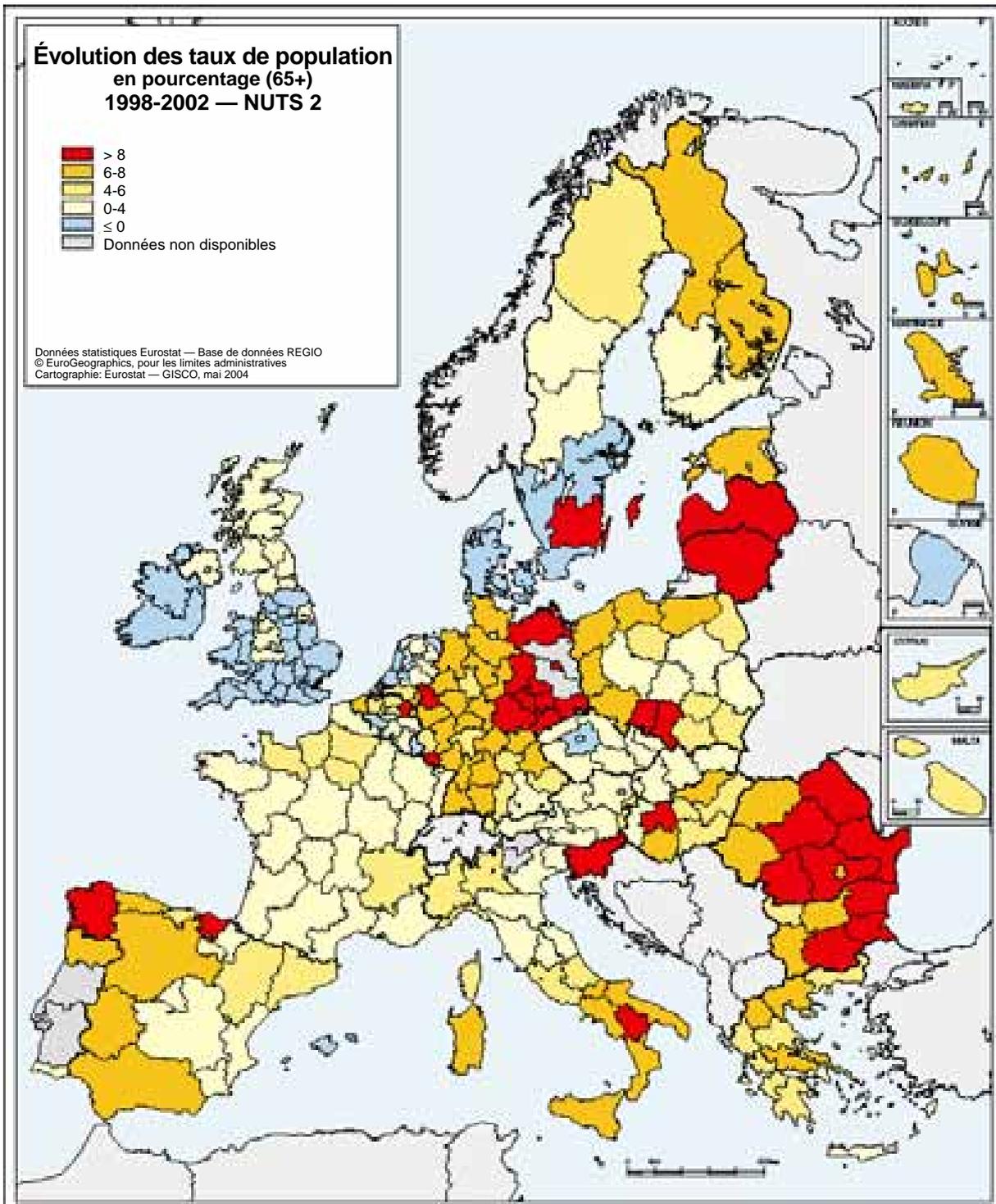
N
O
I
T
L
A
U
P
O
P



nes de 65 ans et plus. Les creux de la pyramide autour de l'âge de 65 ans sont dus à la guerre civile espagnole à la fin des années 30.

La pyramide de la population présente des différences considérables dans les structures de populations entre les régions. La carte 1.2 montre les changements dans le nombre de personnes âgées entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2002 dans diverses régions NUTS 2 de l'UE (c'est-à-dire le

pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population). Dans les régions en bleu, la part de personnes de ce groupe d'âge a diminué durant cette période. Le nombre croissant de personnes âgées au cours des cinq dernières années peut être observé dans les deux régions d'Irlande, dans la plupart des régions d'Angleterre et du pays de Galles au Royaume-Uni, au Danemark, en Hollande du Nord, Hollande du Sud, Utrecht, Flevoland et Gronin-



Carte 1.1

gen aux Pays-Bas, dans les régions de Sydsverige, Vastsverige, Ostra Mellansverige et Stockholm en Suède ainsi qu'à Prague et sa région en République tchèque.

Les régions enregistrant une hausse relativement importante sont représentées en rouge foncé. Elles se situent à l'est de l'Allemagne, dans une partie des nouveaux États membres comme la Lettonie et la Lituanie, la Slovénie et dans la majeure partie de la Bulgarie et de la Roumanie. Dans la plupart des régions de France, d'Autriche, de Hongrie, de République tchèque et de Slovaquie, les taux sont particulièrement stables.

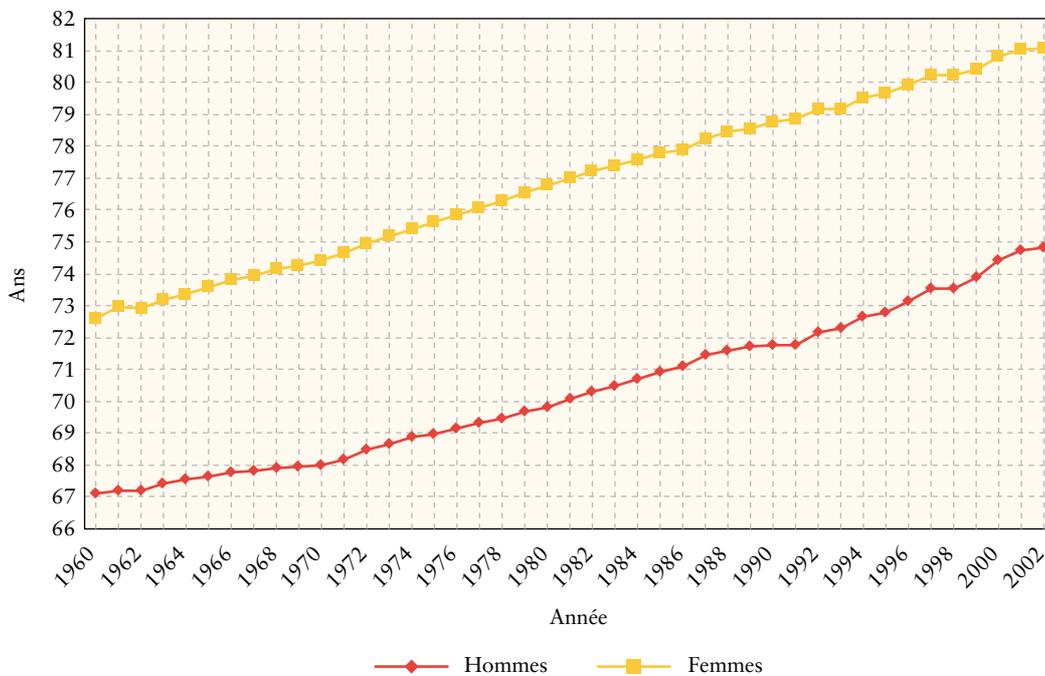
Causes du vieillissement de la population

Généralement, on peut dire que le vieillissement de la population est dû à une dynamique de popu-

lation trop faible: les naissances sont peu nombreuses et les décès sont trop importants pour se compenser mutuellement. Les dynamiques de population résultent du comportement démographique et dépendent principalement de la mortalité (espérance de vie moyenne), la fertilité (nombre moyen des naissances et âge moyen auquel les femmes ont des enfants) et les migrations (nombre relatif d'immigrants et d'émigrants et leur répartition par âge).

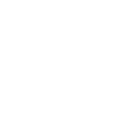
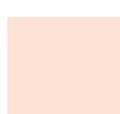
Commençons par ce dernier aspect. Les conséquences de flux migratoires particuliers dans certaines régions peuvent avoir un impact important sur la structure de la population. Au sein de l'Union européenne, on observe des flux de personnes jeunes vers des régions offrant plus d'emplois, laissant derrière elles les personnes âgées. Aux Pays-Bas, la situation inverse existe aussi, comme cela a été mentionné plus haut dans le cas du Flevoland. Dans cet exemple précis, le gouvernement a mis en place une politique visant à attirer les personnes jeunes et les jeunes ménages à s'installer dans cette région. Le graphique 1.3 montre clairement ces personnes en âge de travailler et leurs enfants.

Graphique 1.6 — Espérance de vie à la naissance, 1960-2002, EU-25



Au cours du XX^e siècle, l'espérance de vie a considérablement augmenté. Le graphique 1.6 illustre la tendance d'espérance de vie à la naissance chez les hommes et chez les femmes au sein de l'EU-25

de 1960 à 2002. En 1960, l'espérance de vie moyenne à la naissance était de 67,1 ans pour les hommes et de 72,6 ans pour les femmes. Au cours des années suivantes, cette espérance de vie a aug-



menté de presque 8 ans pour les hommes et de presque 9 ans pour les femmes pour atteindre respectivement 74,8 et 81,1 ans en 2002. Il convient néanmoins de remarquer que l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance ne signifie pas toujours une augmentation des années à vivre en bonne santé. Les chercheurs diffèrent sur ce point: certains estiment que l'espérance de vie s'est accompagnée d'une fragilité croissante des personnes âgées, d'autres ont un point de vue opposé. Dans une étude commandée par le Conseil de l'Europe, Dragana Avramov et Miroslava Maskova plaident pour leurs idées:

«[...] l'augmentation de l'espérance de vie au cours du XX^e siècle s'est accompagnée d'une

concentration de la morbidité à un âge avancé, donnant lieu à une double tendance: une meilleure santé et une augmentation des capacités pour les plus jeunes et une augmentation de la fragilité des personnes les plus âgées qui ne souffrent ni ne meurent plus de maladies infectieuses mais sont confrontées au processus de dégénérescence et de sénescence à un âge très avancé. Dans le même temps, de larges proportions des nouvelles générations de personnes âgées bénéficient d'un niveau d'éducation plus élevé acquis dans leur jeunesse, profitent des avantages de l'abondance et de la modernité des cultures et ont connu au cours de leur existence des conditions de vie moins exigeantes ou moins affaiblissantes.»

Graphique 1.7 — Indicateur conjoncturel de fécondité, 1960-2002, EU-25



En tout état de cause, il est inéluctable que l'augmentation de l'espérance de vie signifie aussi une augmentation du coût des soins de santé.

Cependant, la principale explication du changement structurel des populations est le taux de fécondité. L'argument généralement avancé est que le processus de vieillissement de la population provient directement des tendances nettement marquées du nombre des naissances depuis la Seconde Guerre mondiale.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, un nombre élevé de naissances a été enregistré pendant les 25 années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Mais, après 1970, les taux de

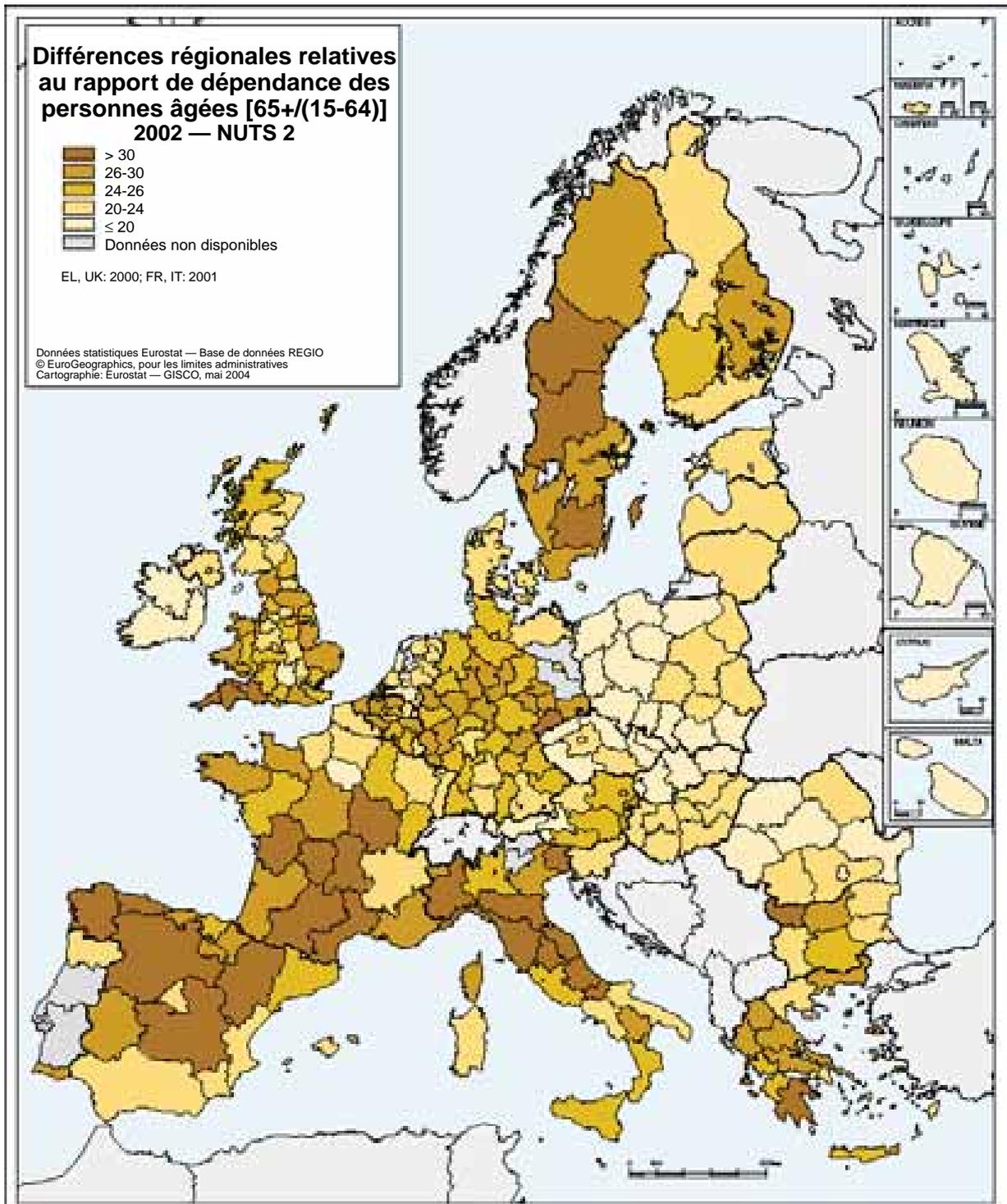
natalité ont chuté de façon spectaculaire, les femmes ayant moins d'enfants et plus tardivement. Le baby-boom apparaît nettement dans toutes les pyramides précédentes; un nombre considérable de personnes nées dans les années 50 et 60 se déplace sous la forme d'un renflement vers le haut de la pyramide.

Le graphique 1.7 montre la tendance générale de l'indice synthétique de fécondité (ISF) dans l'EU-25 depuis 1960. Cet indice correspond au nombre moyen d'enfants vivants mis au monde par une femme au cours de sa vie, en supposant que son modèle de reproduction pendant sa période de procréation était le même que le taux global de fécon-

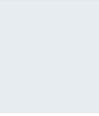
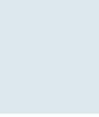
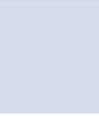
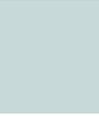
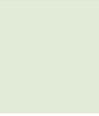
dité des femmes de cet âge au cours de l'année en question. Il est également utilisé pour indiquer le taux de reproduction dans les pays développés, 2,1 étant considéré comme le niveau de remplacement. Au début des années 60, l'ISF se situait autour de 2,6. Depuis la seconde moitié des années 90, le niveau de l'ISF semble se stabiliser autour de 1,44 et, comme le montre le graphique, le XXI^e siècle commence même avec une légère hausse du nombre de naissances, avec un niveau de 1,46.

Conséquences du vieillissement de la population

En économie, les conséquences du vieillissement de la population sont souvent exprimées en termes de rapport de dépendance en fonction de



Carte 1.2



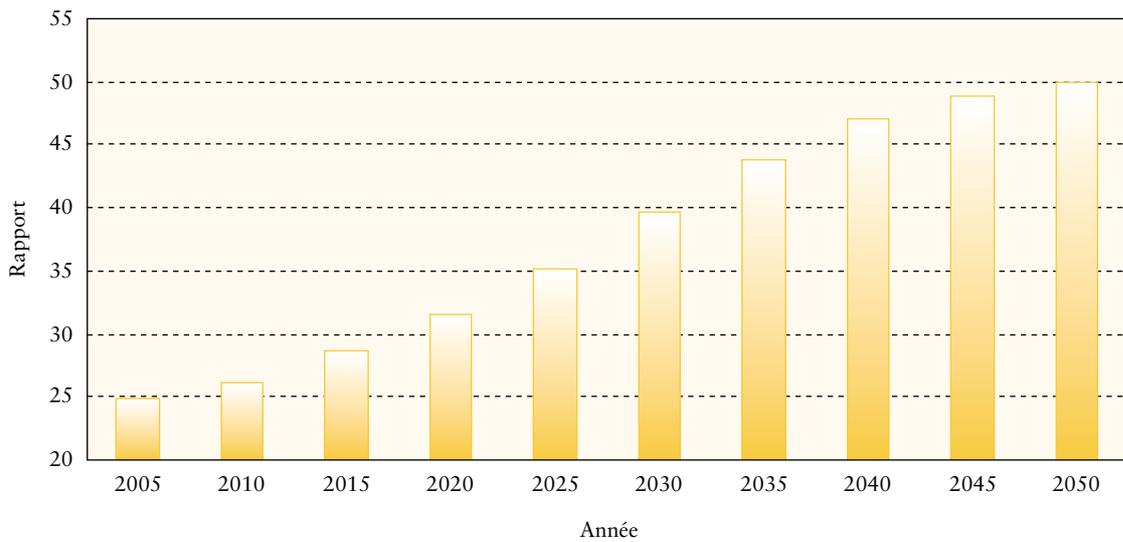
l'âge, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes âgées ayant atteint un âge auquel on est généralement inactif d'un point de vue économique (ici, les personnes de 65 ans et plus) et le nombre d'actifs (ici, de 15 à 64 ans).

La carte 1.2 montre les disparités régionales dans les rapports de dépendance en fonction de l'âge (65 et +/15-64 ans). On observe un rapport de dépendance élevé (régions en brun foncé) dans le nord et le centre de l'Espagne et de l'Italie, dans le sud-ouest du Royaume-Uni, dans le sud et le centre de la France et dans certaines parties de la Suède. Les régions à faible rapport de dépendance (en brun clair) sont situées en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Irlande et en Roumanie.

Un groupe de travail spécial de la Commission européenne étudie actuellement les conséquences du

vieillesse de la population sur la société, en particulier sur les finances publiques. Ce groupe de travail se concentre particulièrement sur l'impact sur les dépenses publiques dans le domaine de la retraite, des soins de santé et des soins à long terme. La question de l'impact sur les soins de santé a été évoquée plus haut. Concernant les retraites, on constate que la plupart des pays de l'Union européenne ont un système de retraite public appelé «système de retraite par répartition». Ce système implique le fait que la population active paie, sous forme d'impôt, les pensions de retraite publiques aux personnes âgées. Plus le rapport de dépendance est élevé, moins il y a d'actifs pour supporter la hausse écrasante du nombre de personnes âgées. Actuellement, on compte environ 3 à 4 actifs pour une personne de 65 ans et plus. À l'avenir, ce nombre diminuera pour atteindre 1,5 à 2 actifs.

Graphique 1.8 — Rapport de dépendance des personnes âgées (65 +) 2005-2050, EU-25 ⁽¹⁾ (selon des estimations de population de l'ONU)



⁽¹⁾ Chypre exclue.

Les prévisions pour l'avenir

La section précédente s'étant achevée par les perspectives d'évolution du rapport entre les populations active et inactive au sein de l'UE, nous ne pouvons pas clore ce chapitre sans nous tourner vers l'avenir. Les pyramides présentées plus haut montrent une population (le renflement des baby-boomers) en lente progression vers le haut de la structure de la population : il s'agit de nos futures personnes âgées.

Le graphique 1.8 illustre les prévisions d'évolution (scénario médian) du rapport de dépendance en fonction de l'âge dans les prochaines décennies au sein de l'EU-25 (excepté Chypre), à partir des estimations de la population calculées par les Nations unies. Le graphique montre une augmentation régulière du rapport de 25 à 50 % en 2050. Les chercheurs prévoient un point d'inflexion après 2040 dans la plupart des pays de l'UE, marqué par une baisse légère de la proportion de personnes âgées dans la population.

Nous terminerons par une réflexion sur la possibilité ou non d'agir sur les conséquences du

vieillesse de la population et, dans l'affirmative, sur les moyens d'y parvenir. Les chercheurs doutent de la réalité d'un changement de comportement en matière de fécondité et même les flux de population ne représentent plus qu'une solution partielle. Ainsi, s'il se produit un changement démographique, l'impact sur le vieillissement sera probablement mineur. Par conséquent, la solution n'est pas d'ordre démographique mais politique, avec des questions aussi sensibles que le report de l'âge de la retraite, la redistribution des ressources publiques et la contribution du secteur privé aux pensions de retraite publiques.

Bibliographie

Evert van Imhoff et Leo van Wissen, «Bevolkingsveroudering en de arbeidsmarkt in Europa», dans *Bevolking en gezin*, 30 (2001) 2, p. 5-34.

C. van Ewijk e.a., *Vergrijzing als uitdaging. Kansen en bedreigingen van een vergrijzende Europese bevolking*, La Haye, décembre 2003.

Dragana Avramov et Miroslava Maskova, «Active ageing in Europe», *Population studies*, n° 41, vol. 1, Conseil de l'Europe, septembre 2003.